



Compte-tenu du changement intervenu aux dernières élections municipales, Mme Badsy fait une présentation succincte de Natura 2000 et indique que des informations sont disponibles sur le site spécifique à Natura 2000 : <http://www.natura2000-picardie.fr> et celui de la ddt : <http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr/l-environnement-r25.html>

M. Decodts précise que l'objectif de Natura 2000 est bien la préservation de la biodiversité tout en tenant compte des usages économiques, sociaux et culturels ainsi que les particularités locales.

## **1 - Désignation du président du comité de pilotage (COPIL)**

Mme.BADSI rappelle les modalités de désignation du président du COPIL, à savoir notamment qu'à ce jour, les dispositions législatives ne permettent que trois cas de figure :

- une collectivité présidente de COPIL et structure porteuse,
- une collectivité présidente de COPIL et une autre collectivité structure porteuse,
- l'Etat président de COPIL et structure porteuse.

Ainsi, si aucune désignation pour la présidence du COPIL et pour celle de l'animation du site Natura 2000 n'ont lieu lors du COPIL, le préfet assure ces fonctions pour une durée de 3 ans.

Elle précise qu'aucune candidature n'a été reçue à la DDT et demande à l'assemblée s'il y a des candidatures.

M. Duriez indique que par manque de connaissance sur le sujet, il ne souhaite pas présenter sa candidature à la présidence du COPIL, mais n'y est pas défavorable.

Mme Badsy propose alors un délai de réflexion jusqu'à fin janvier 2015, ce que M. Duriez accepte ainsi que les membres présents.

En ce qui concerne, la collectivité territoriale chargée de l'animation, Mme Badsy propose à M. Duriez de se rapprocher de la CAB et en particulier de M. De grotte (président de COPIL pour le site Natura 2000 « Massif forestier du haut Bray de l'Oise »).

## **2 – Présentation du contrat Natura 2000 et des bilans scientifiques**

M.Decodts présente à travers un diaporama les objectifs et actions du document d'objectifs, le bilan des travaux du contrat Natura 2000, le bilan des suivis scientifiques et le projet d'arrêté préfectoral de protection du biotope « Saint Martin le Noeud/Allonne ».

Le contrat Natura 2000 réalisé en 2011 pour un montant de 17 008,23 euros TTC a consisté à renforcer et sécuriser les entrées de la cavité (mise en place de murs de soutènement et réouverture du puit d'aération), un suivi des fissures est également effectué régulièrement.

Le Conservatoire étant propriétaire de la cavité procède à :

- l'entretien et l'aménagement des végétaux aux abords des entrées des cavités du Larris Millet et d'Allonne,
- mise en place d'une barrière empêchant l'accès aux véhicules non autorisés

Le comptage hivernal des populations de chiroptères réalisé indique une moyenne de 100 individus de 2000 à 2014. Compte tenu de la diminution de la population en 2013/2014 sur le site de Saint Martin, il est fort probable qu'un échange de lieu puisse être réalisé avec la cavité d'Allonne.

Lors des suivis de swarming réalisés en 2013, il a été capturé une espèce cryptique du Murin : le Murin d'Alcathoe, espèce non recensée jusqu'à présent pour cette partie de l'Oise.

Compte-tenu des échanges suspectés entre les deux cavités de Saint Martin et d'Allonne (cavité propriété de l'Etat), la convention Etat-conservatoire des espaces naturels de Picardie prévoit une protection réglementaire par le biais d'un arrêté préfectoral de protection du biotope en 2015.

2 scénarios sont à l'étude : protection unique des entrées ou protection de l'ensemble de l'emprise souterraine

Pour information, un d'arrêté préfectoral de protection du biotope est pris par le préfet de département afin de protéger un habitat naturel ou biotope abritant une ou plusieurs espèces animales et ou végétales sauvages et protégées. Dans le cas présent, il s'agit de protéger l'habitat des espèces de chiroptères, telles que le Murin à moustaches, le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Daubenton, le Murin de Natterer et le grand Murin.

Cette protection n'interdira en rien l'activité agricole des parcelles se trouvant au-dessus des cavités.

M. Acorsi rappelle que des effondrements se produisent compte-tenu de la fragilité de la marnière.

### **3 – Points divers**

Le Conservatoire propose une sortie sur site à l'attention des élus de la commune, la date est à déterminer.

M. Acorsi informe les participants qu'une sortie spéléologie est prévue en juin 2015 : le week end de l'Oise verte et bleue.

Mme Valdes-Lao présente à son tour une thèse réalisée par l'une de ses élèves, qui a pour sujet l'étude des variations/écoulement des eaux pluviales. Elle précise que ce site est l'un des plus intéressants du nord de la France pour procéder à ce genre de recherche, que les passages ont uniquement lieu 3 fois par an et sont prévus dans une convention entre le Conservatoire et l'université.

Mme Badsy demande l'état d'avancement des essais de INERIS, car aucun dossier et plus particulièrement en ce qui concerne les dérogations d'espèces protégées n'a été constitué, contrairement à ce qui avait été annoncé par les représentants d'INERIS lors du précédent COPIL.

Mme Valdes-Lao indique que les travaux continuent mais que suite aux menaces d'effondrement, l'ennoiement d'une salle a été abandonné, seul l'équipement d'un deuxième pilier à été réalisé. INERIS procède uniquement à des suivis.

Dans ce contexte, Mme Badsy propose la mise en place d'une réunion entre les représentants du conservatoire, d'INERIS, l'université et les services de l'Etat (DREAL et DDT)

M. Vieubled fait part de son étonnement quant à l'absence de l'association Raiponce parmi les membres du COPIL.

Mme Badsy indique que l'arrêté préfectoral de composition des membres du COPIL fera l'objet d'une mise à jour en conséquence.

M. Decodts précise qu'une lettre d'information afférente au site Natura 2000 est en cours de rédaction.

Mme Badsy rappelle qu'un nouveau COPIL pourrait être mis en place en février et qu'elle attend les informations à ce sujet de M. Duriez.

Les membres du COPIL n'ayant plus de question, Mme Badsy et M. Duriez remercient l'assemblée et clôturent la réunion.